

REGLEMENT COUPE DE FRANCE MASCULINE 2011

- REGLEMENT GENERAL -

Art 1 : Participants : les 14 équipes de Ligue A Masculine, les 14 équipes de Ligue B Masculine, les 14 équipes de N1 Masculine et les 8 équipes issues de la phase fédérale de la compétition.

L'organisation des matchs respecte le règlement sportif de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 2 : Calendrier

32^{ème} finale 12 Décembre 2010	16^{ème} finale 25 Janvier 2011	8^{ème} Finale 22 Février 2011	¼ finale 12 avril 2011	½ finale 16 avril 2011	Finale 17 avril 2011
--	---	--	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------

Art 3 : Qualification des joueurs

Art 3.1 LNV : Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueurs devront être QUALIFIES par la LNV pour leur championnat respectif, à la date de cette rencontre et avant les ¼ de finale.

Dans le cas du remplacement d'un joueur en inaptitude physique, les joueurs régulièrement qualifiés 15 jours avant la date des ¼ de finale peuvent participer à la Coupe de France (Art11 du statut du joueur professionnel)

Art 3.2 FFVB : Pour participer à un tour de Coupe de France, les équipes fédérales et les joueurs qui les constituent devront être QUALIFIES par la FFVB pour leur championnat respectif selon le règlement fédéral de leur division.

Art 4 : Informatique et Résultats

Art 4.1 : Les résultats sont communiqués sur le site Internet de la FFVB (1h maximum après la fin du match) en respectant la procédure fédérale des championnats nationaux. Les feuilles de match doivent parvenir à la LNV en respectant la procédure du championnat (article 28.2 du règlement sportif).

Art 4.3 : Les clubs LNV engagés et les clubs fédéraux qualifiés ont accès aux vidéos de la division du club adverse, afin de préparer au mieux les rencontres. Cette facilité est accordée sur une période de deux semaines avant la date match. A l'issue de cette période, les clubs n'auront accès qu'aux vidéos de leur division. Une période identique est mise en place pour l'ensemble de la compétition si des clubs fédéraux et de Ligue BM sont qualifiés.

Art 5 : Forfait et Pénalité

Pour l'ensemble de la compétition, en cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe est éliminée et doit acquitter l'amende financière prévue par le règlement sportif LNV 2010/2011 (article 17.1 du règlement sportif)

Art 6 : Arbitrage

Les arbitres des rencontres sont désignés par la CCA.

Art 6.1 : Indemnités Arbitrage

- Pour les 32^{ème}, les 16^{ème}, les 8^{ème} de finale et les ¼ de finale, le club organisateur prend en charge les indemnités d'arbitrage et de juges de lignes, les indemnités de déplacement, d'hébergement et de restauration des arbitres selon le barème du championnat dans lequel il évolue. Les indemnités juges de ligne respectent le barème de la LNV 2010/2011.
- Pour les ½ finales et la finale, La LNV prend en charge les indemnités d'arbitrage, les indemnités

de déplacement, de transport, d'hébergement et de restauration des arbitres et les indemnités des juges de ligne selon le barème de la LNV.

Art 6.2: Juge de ligne

- Pour les 32^{ème}, les 16^{ème}, les 8^{ème} et les ¼ de finales, 2 juges de lignes sont désignés par la CRA du club organisateur.
- Pour les ½ finales et la finale, les 4 juges de ligne sont désignés par la CRA du lieu de la compétition.

Art 7 : Ballons

- Les rencontres des 32^{ème}, des 16^{ème}, des 8^{ème} et des ¼ de finale se jouent avec les ballons du championnat : Mikasa MVA 200. Le club organisateur met à disposition les ballons.
- Si le « club organisateur » est un club fédéral, il mettra à disposition les ballons qu'ils utilisent dans son championnat.
- Les demi-finales et la finale se jouent avec les ballons MOLTEN (contrat FFVB).

Art 8 : Modalités financières

1. **32^{ème} de finale** L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition
2. **16^{ème} de finale** Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner). L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition
3. **8^{ème} de finale** Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner + 2 repas). L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition
4. **Quart de Finale** : Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner + 2 repas). L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition
5. **Demi-finale et Finale** : La LNV prend en charge l'hébergement, les frais de restauration des 4 équipes qualifiées pour les demi-finales et des 2 équipes qualifiées pour la finale (Maximum 12 joueurs et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les équipes prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

REGLEMENT SPORTIF DES 32^{ème} DE FINALE

Art 9 : Organisation sportive:

- Les 14 équipes de Ligue B Masculine, les 14 équipes de N1 Masculine et les 8 équipes issues de la phase fédérale de la compétition jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les 16^{ème} de finale.
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec les 10 minutes.

Art 9.1 : Tirage au sort : Il est organisé par la LNV et la FFVB.

PROCEDURE

L'ordre des matchs est déterminé par un tirage au sort intégral

- 1) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 2) Le premier club tiré est désigné le club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division

Art 9.2 : Dates et horaires des matchs:

- Les matchs du 32^{ème} de finale sont programmés le 12 décembre à 15H00 (Sauf impératif TV)

Art 9.3 : Créneaux d'entraînements

Le club organisateur met à disposition de l'équipe visiteuse des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- 1) au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 pour une rencontre se disputant le soir (20H00),
- 2) au plus tôt à 08H00 et au plus tard 09H30 pour une rencontre se disputant l'après-midi (15H00),
- 3) au plus tôt à 09H00 et au plus tard 10H30 pour une rencontre se disputant l'après-midi (17H00),
 - o 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
 - o des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante

REGLEMENT SPORTIF DES 16^{ème} DE FINALE

Art 9 : Organisation sportive:

- les 14 équipes de Ligue A masculine et les 18 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les 8^{ème} de finale.
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec les 10 minutes.

Art 9.1 : Tirage au sort : Il est organisé par la LNV et la FFVB.

PROCEDURE

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux :

1^{er} chapeau : les 8 premières équipes du classement général des clubs 2009/2010. Ces équipes ne peuvent ni se rencontrer ni être désignés club « organisateur »

2^{ème} chapeau : les 6 autres équipes de Ligue A Masculine 2010/2011, les 24 équipes qualifiées

- 3) Les équipes du 1^{er} chapeau sont tirés au sort et classées de 1 à 8
- 4) Les 8 premières équipes tirées du 2^{ème} chapeau sont opposées aux équipes du 1^{er} chapeau dans l'ordre du tirage.
- 5) Les 16 autres équipes du 2^{ème} chapeau sont tirées au sort
- 6) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 7) Le premier club tiré est désigné « club organisateur » si les deux clubs sont de la même division

Art 9.2 : Dates et horaires des matchs:

- Les matchs du 16^{ème} de finale sont programmés le mardi 25 janvier à 20H00 (Sauf impératif TV)

Art 9.3 : Créneaux d'entraînements

Le club organisateur met à disposition des participants des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- 1) au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 pour une rencontre se disputant le soir (20H00),
 - o 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
 - o des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante

REGLEMENT SPORTIF DES 8^{ème} DE FINALE

Art 9 : Organisation sportive:

- 16 équipes jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ¼ de finale.
- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec les 10 minutes sauf pour les matchs télévisés (Art 12 : règlement sportif LNV)

Art 9.1 : Tirage au sort : Il est organisé par la LNV et la FFVB

PROCEDURE

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux

1^{er} chapeau : les 8 premières équipes du classement général des clubs 2009/2010. Ces équipes ne peuvent pas se rencontrer.

2^{ème} chapeau : les 8 autres équipes.

- 1) Les équipes du 1^{er} chapeau et du 2^{ème} chapeau sont tirés au sort alternativement pour déterminer les rencontres.
- 2) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 3) Le premier club tiré est désigné « club organisateur » si les deux clubs sont de la même division

Art 9.2 : Dates et horaires des matchs:

- Les matchs des 8^{ème} de finale sont programmés le mardi 22 février 2011 à 20H00 (Sauf impératif TV)

Art 9.3 : Créneaux d'entraînements

Le club organisateur met à disposition des participants des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

REGLEMENT SPORTIF DES ¼ DE FINALE

Art 10 : Organisation sportive:

- 8 équipes jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ½ finales.
- Les matchs opposent les équipes tirées au sort de 1 à 8
 - Match A oppose les équipes classées 1 et 5
 - Match B oppose les équipes classées 2 et 6
 - Match C oppose les équipes classées 3 et 7
 - Match D oppose les équipes classées 4 et 8

- Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec les 10 minutes sauf pour les matchs télévisés (Art 12 : règlement sportif LNV)

Art 10.1 : Tirage au sort : Il est organisé par la LNV et la FFVB.

PROCEDURE

- 1) Le tirage au sort intégral détermine un tableau type « départ en ligne » avec les équipes de 1 à 8
- 2) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 3) Un tirage au sort détermine le club organisateur si les deux équipes sont de la même division

Art 10.3 : Date et horaires des matchs:

Les matchs des ¼ de finale sont programmés le mardi 12 avril 2011 à 20h00. (Sauf impératif TV)
L'organisation des matchs respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 10.4 : Créneaux d'entraînements

Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

REGLEMENT SPORTIF DES ½ FINALES

Art 11 : Organisation sportive: Les 4 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour la finale.

Les ½ finales se jouent en trois sets gagnant avec les 10 minutes sauf pour les matchs télévisés (Art 12 : règlement sportif LNV)

Chaque équipe se présente à la compétition avec ses deux jeux de maillot réglementaires.

Art 11.1 : Tirage au sort : Un tirage au sort organisé le jour précédent par la LNV et la FFVB, détermine l'ordre des matchs et le club recevant pour désigner la couleur des maillots.

Art 11.2 : Dates et horaires des matchs:

Les ½ finales sont programmés le samedi 16 mai 2011 à Paris (Coubertin)

- 1^{ère} demi-finale à 18h00. (Sauf impératif TV)
- 2^{ème} demi-finale à 20h30. (Sauf impératif TV)

L'organisation des matchs respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 11.3 : Créneaux d'entraînements

Les créneaux d'entraînements seront organisés comme suit :

- de 9h15 à 10h15 pour la 1^{ère} équipe tirée
- de 10h à 11h pour la 2^{ème} équipe tirée
- de 10h45 à 11h45 pour la 3^{ème} équipe tirée
- de 11h30 à 12h30 pour la 4^{ème} équipe tirée

Les 15 premières minutes s'effectueront dans la salle annexe et les 45 minutes suivantes dans la salle de la rencontre officielle.

REGLEMENT SPORTIF DE LA FINALE

Art 12 : Organisation sportive:

- La finale se joue en trois sets gagnant avec les 10 minutes sauf pour les matchs télévisés (Art 12 : règlement sportif LNV)
- Le club vainqueur se qualifie pour la l'IECL 2011/2012.

Art 12.1 : Dates et horaires des matchs:

La finale est programmée à Paris, le 17 avril 2011 à 20h00. (Sauf impératif TV). L'organisation du match respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

Art 11.4 : Tirage au sort : Un tirage au sort organisé le jour précédent par la LNV et la FFVB, détermine la couleur des maillots des équipes.

Art 12.5 : Créneaux d'entraînements

Les équipes disposent de créneaux d'entraînements fixés la veille de la finale et en cas d'impératif TV.

L'équipe qualifiée de la 1^{ère} demi-finale fait le 1^{er} décrassage

L'équipe qualifiée de la 2^{ème} demi-finale fait le 2^{ème} décrassage